



Arrêté du Maire n° 2020/7090

OBJET : Réservation de trois places de stationnement au 35 rue de Scissy, du mardi 8 au jeudi 10 septembre 2020 inclus, à l'entreprise JT ELAGAGE de M. TOUPET Julien, pour effectuer des travaux d'élagage

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4,

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande d'autorisation de stationner au 35 rue de Scissy par M. TOUPET Julien de l'entreprise JT ELAGAGE en date du 3 septembre 2020,

Considérant qu'il y a lieu, de faciliter le bon déroulement des travaux d'élagage.

ARRETE

Article 1^{er} : En raison de travaux d'élagage, l'entreprise JT ELAGAGE de M. TOUPET Julien est autorisé à stationner sur 3 places au 35 rue de Scissy, du mardi 8 au jeudi 10 septembre 2020.

Article 2: Pour la sécurité des piétons et la circulation, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par l'entreprise JT ELAGAGE.

Article 3 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE,
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER,
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE,
- . M. le Responsable des services techniques municipaux,
- . L'entreprise JT ELAGAGE de M. Julien TOUPET

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
Le jeudi 3 septembre 2020

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

